Projet Educatif Territorial (PEDT)

Commune de Thorigny

Septembre 2022 à Juin 2025

Table des matières

PREAMBULE 5

I- Etat des lieux de la Commune de Thorigny 6

a) Territoire concerné 6

b) Les équipements scolaires 6

c) Un Accueil de loisir sans hébergement (ALSH) 6

d) Un restaurant scolaire 6

e) Les équipements sportifs 6

f) Les équipements socioculturels 7

g) Les associations au sein de notre commune 7

h) Horaires scolaires et organisation du périscolaire pour les deux écoles 7

II. Diagnostic et perspectives du PEDT 8

a) Les grands enseignements et l'évaluation du premier PEDT 8

b) Le Label « Plan Mercredi » 8

III. Mise en œuvre du PEDT 9

a) La composition du comité de pilotage 9

b). Identification du coordinateur du projet et de son rôle 10

IV. Objectifs et moyens 12

a) Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires 12

b). Projet pédagogique de l'association Bonbadilom 13

c) Les objectifs généraux de l'Ecole Publique 14

d) Les objectifs généraux de l'Ecole Privée 17

e) Les actions complémentaires de la Commune 18

- Le Conseil Municipal des Enfants 18
- Passeport du Civisme 18

V) Organisation du périscolaire 19

a) Tarification 19

b) Modalité d'inscription 19

1- Délai d'inscription 19

2- Formules des mercredis 20

3 - En cas d'urgence 20

c) Les activités proposées au périscolaire 20

d) modalité de transfert de responsabilité 21

1- Transfert de responsabilité entre les acteurs 21

VI). Modalités de suivi et d'évaluation du PEDT 21

a). Les objectifs de l'évaluation 21

b) L'évaluation du projet 22

c) Calendrier PEDT 2022/2025 22

Annexe 1 – Grille d'évaluation 23

Annexe 2 - Aide à l'évaluation 25

Annexe 3 – Proposition de Grille d'évaluation destinée aux familles 26

PREAMBULE

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) est une démarche de partenariat entre la Commune, les services de l'Etat concernés (Education Nationale, Jeunesse et Sports), la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux (directeurs d'écoles, enseignants, parents d'élèves, associations locales et services municipaux) permettant une cohérence sur l'ensemble de la commune, afin de construire un plan d'actions autour et dans l'intérêt de l'enfant.

Il a pour objectif de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir une continuité éducative entre, d'une part, les projets portés par les directeurs d'écoles et les enseignants et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents, fonde la nécessité d'organiser ces interventions afin qu'elles se complètent et s'enrichissent mutuellement.

La Commune de Thorigny s'engage dans ce dispositif qui permet de contribuer au bien-être et au développement de l'enfant, afin d'offrir un parcours éducatif cohérent de qualité avant, pendant et après l'école.

Ce dispositif est donc destiné aux enfants dès le début de la scolarisation en école maternelle jusqu'à la fin du cycle de l'école primaire. Les activités proposées pour répondre aux objectifs se dérouleront avant, pendant et après l'école du lundi au vendredi. Certaines actions communales se dérouleront le week-end.

Voici les ambitions de la Commune de Thorigny : (en attente concertation avec les partenaires)

- Rassembler l'ensemble des partenaires autour d'un projet qui portera des valeurs communes en faveur de la réussite éducative de l'enfant ;
- Favoriser le bien-être de l'enfant et son développement personnel et social
- Développer le « vivre ensemble » : ouverture au monde et aux autres, éco-citoyenneté et solidarité.

Les enjeux de ce projet sont de réussir à coordonner tous les acteurs du territoire vers ses ambitions communes et de réaliser son évaluation afin d'améliorer le dispositif.

I- Etat des lieux de la Commune de Thorigny

a) Territoire concerné

La commune de Thorigny, située au centre-est du département de la Vendée, est une commune étendue de 3 215 ha, située à la campagne, mais bénéficiant de la proximité avec la préfecture du département, La Roche-sur-Yon. Le territoire communal est bordé par les communes de Fougeré, La Chaize-le-Vicomte, Saint-Florent des Bois, Château-Guibert, Les Pineaux et Bournezeau.

Les données démographiques démontrent que la croissance de la population de la commune de Thorigny est en constante augmentation depuis 1982. En 2018, la population municipale est de 1 231 habitants, avec une répartition estimée à 38 habitants/km².

La commune de Thorigny est desservie par le réseau de transport en commun d'Impulsyon, depuis le 1er septembre 2022. Il existe également le transport à la demande d'Impulsyon + qui permet aux usagers (hors déplacements scolaires) d'utiliser ce service en réservant leur trajet à l'avance. Le transport scolaire dessert également les élèves de la commune scolarisés dans un établissement de l'agglomération.

Il existe un CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) en partenariat avec la commune de Fougeré située à 6 kms car l'association qui gère le périscolaire est commune.

b) Les équipements scolaires

- Ecole Publique « Jacques Golly » (rentrée scolaire 2021/2022 : 124 enfants répartis en 5 classes). L'école publique dispose d'une cour bitumée sur laquelle se trouve un toboggan, une structure de jeux et un bac à sable. En plus des 5 classes, une salle de motricité est à disposition dans l'école.
- Ecole Privée Jeanne d'Arc (rentrée 2021/2022 : 36 élèves de Thorigny répartis dans 2 écoles. En effet, l'école privée est en RPI (Regroupement Pédagogiques Intercommunaux) avec la commune de Fougeré : de la PS au CP les enfants sont à Fougeré et du CE au CM les enfants sont à Thorigny. L'école privée dispose d'une cour bitumée.

c) Un Accueil de loisir sans hébergement (ALSH)

Une association nommée Bonbadilom Fougeré-Thorigny gère sur les 2 territoires les activités périscolaires au sein des ALSH. Sur Thorigny, un ALSH est en cours de construction et ouvrira ses portes en 2023 afin d'accueillir 48 enfants. Il y aura une cour avec une zone en « dur » et une zone enherbée. Pour 2022, l'accueil se fait dans un ALSH qui peut accueillir 32 enfants, la cour du restaurant scolaire bitumée est utilisée.

d) Un restaurant scolaire

Une association nommée AGREP (Association de Gestion du Restaurant des Ecoles Primaires) gère les repas et la facturation aux familles. La municipalité prend en charge le personnel.

e) Les équipements sportifs

- La commune dispose d'un city-stade, un terrain de foot, un terrain de tennis, une table de ping-pong et une salle des fêtes qui peut permettre de l'activité physique douce en salle.

- Des vallées vertes, arborées dont une plane.

f) Les équipements socioculturels
- Une médiathèque
- Le « Thor'Espace » propose une salle communale polyvalente pouvant accueillir tous types de manifestations jusqu'à 500 personnes, ainsi qu'une salle de théâtre.

g) Les associations au sein de notre commune
- Associations sportives
- Associations culturelles
- Associations « représentation citoyenne » ou autres types d'associations qui peuvent avoir des atouts éducatifs (aînés, anciens combattants, familles rurales…)

h) Horaires scolaires et organisation du périscolaire pour les deux écoles
La semaine scolaire est organisée sur 4 journées. Les horaires scolaires sont définis comme ci-dessous :

ECOLES	LUNDI				MARDI				JEUDI				VENDREDI			
	matin		après midi		matin		après-midi		matin		après-midi		matin		après-midi	
Ecole publique Jacques Golly	8:45	12:15	14:00	16:30	8:45	12:15	14:00	16:30	8:45	12:15	14:00	16:30	8:45	12:15	14:00	16:30
Ecole privée Jeanne d'Arc	8:45	12:00	13:45	16:45	8:45	12:00	13:45	16:45	8:45	12:00	13:45	16:45	8:45	12:00	13:45	16:45

Les horaires concernés par le périscolaire (bonbadilom et temps méridien)

ECOLES	Matin	Midi	Soir
Ecole publique Jacques Golly	7h30-8h45	12h15-14h00	16h30-19h00
Ecole privée Jeanne d'Arc	7h30-8h45	12h00-13h45	16h45-19h00
	MERCREDI		
Pour les deux écoles	7h30 - 19h00		

II. Diagnostic et perspectives du PEDT

a) Les grands enseignements et l'évaluation du premier PEDT

L'ancien PEDT créé en 2014 a permis de mettre en place les nouvelles activités périscolaires (NAP) destinées à l'école publique uniquement. Le précédent PEDT aura duré jusqu'à 2020.

Constat de la Commune :

La commune a constaté un manque de concertation entre les différents acteurs et un manque d'ouverture vers le milieu associatif, du fait d'un manque de coordination par la commune porteuse du projet.

Constat de l'association Bonbadilom :

En ce qui concerne les animateurs de Bonbadilom, ils appréciaient les temps privilégiés avec les enfants fréquentant et ne fréquentant pas l'ALSH. Le cadre d'animation était sur du temps scolaire, ce qui entraînait une autre approche de l'animation en lien avec le projet de l'école.

Néanmoins, le contexte global ne nous permettait pas de proposer des activités de qualité de par le manque de moyen humain, des NAP aux créneaux horaires limités, le manque de partage du matériel / fournitures avec les écoles ainsi que le manque de concertation avec les ATSEM

Constat du Directeur de l'école publiqu :

A l'image de la Commune et l'association Bonbadilom, les écoles ont constatées un manque de concertation entre 2014 et 2020. Le précèdent PEDT n'a pas permis de construire un plan d'actions autour et dans l'intérêt de l'enfant.

Conclusion :

Le premier PEDT n'a pas permis aux différentes structures de s'ouvrir et de travailler ensemble. L'objectif de ce prochain PEDT sera de favoriser un vrai rapprochement et d'améliorer les échanges entre l'équipe d'animation et le monde enseignant par exemple.

L'évaluation du dernier PEDT confirme la nécessité de développer davantage en commun les projets des différentes structures.

b) Le Label « Plan Mercredi »

Dans le cadre de la construction du nouvel accueil de loisirs à Thorigny, une volonté forte s'est dégagée de promouvoir ses bonnes pratiques ainsi que de renforcer sa qualité d'accueil via l'obtention du label « Plan Mercredi ».

L'obtention de ce label permettrait donc de valoriser des activités périscolaires : pour les familles, c'est un gage de qualité éducative des activités proposées et du savoir-faire des équipes

d’encadrement.

La conclusion du PEDT intégrant le mercredi est un prérequis à ce label.

III. Mise en œuvre du PEDT

a) La composition du comité de pilotage

La commune de Thorigny porte le projet éducatif territorial et est responsable de son pilotage. Le comité de pilotage est une instance qui doit permettre d’évaluer le projet tout au long de son déroulement et d’apporter les correctifs nécessaires pour maintenir les priorités éducatives. Il est un lieu de concertation. Il faudra nommer un titulaire et un suppléant par partenaire.

Ce comité de pilotage sera composé de cette manière :

- Des élus municipaux

- Madame Alexandra GABORIAU, le Maire ou son représentant
- Madame Emilie PETE, Adjointe aux affaires scolaires et extra-scolaire
- Madame Gwendoline BOURNONVILLE, Conseillère Municipale

Les élus municipaux sont garants de la cohérence du projet et de son évaluation. Ils organisent les réunions de pilotage et les animent.

- Des services municipaux

- La Directrice Générale des Services qui sera la coordinatrice de ce projet.
- ATSEM de l’école publique en tant qu’agent municipal gérant une partie du temps méridien.
- Un référent au niveau du restaurant scolaire et de la cour.

- Des représentants du milieu enseignant :

- La direction des écoles
- Un enseignant de l'école publique Jacques Golly
- Un enseignant de l’école privée Jeanne d’Arc

Ils représentent l’institution scolaire auprès de la commune, ils travaillent en relation avec les différents partenaires de ce PEDT afin de favoriser la complémentarité des activités avec leurs projets d’écoles et faciliter la mise en œuvre des objectifs du PEDT

- Des représentants des parents d'élèves :

- un parent d'élève de l'école publique Jacques Golly

- un parent d'élève de l'école privée Jeanne d'Arc

Élus par les parents, ils sont des relais d'informations auprès des familles et font un retour des remarques. Ils portent la voix et les préoccupations de chaque parent.

- Un représentant de l'association BONBADILOM

- L'association Bonbadilom Fougeré-Thorigny est géré par un conseil d'administration composé de parents bénévoles. Ils se réunissent afin de décider ou valider en concertation avec l'équipe de direction des modes de fonctionnement des ALSH, des tarifs, des sorties et mini-séjours, des recrutements, de la communication et de l'utilisation du budget et sont employeurs de l'équipe d'animation.

- Un représentant de la direction BONBADILOM

- La direction met en œuvre le projet pédagogique en fonction du projet éducatif élaboré par les parents bénévoles. Elle coordonne les actions mises en place par les animateurs et en assurent l'évaluation. Ce projet pédagogique devra permettre une bonne articulation entre les projets communaux et les projets des écoles.

- Un représentant de l'association AGREP

- le restaurant scolaire de la commune est un service communal géré par une association appelée « AGREP ». Avec Restoria, entreprise de restauration collective, ils mettent en place des animations en fonction des thématiques du moment.

- Un représentant de la médiathèque municipale

- Le responsable bénévole de la médiathèque municipale

Le comité de pilotage se réunira à minima deux fois par an. Il pourra convier des intervenants extérieurs associatifs en fonction de l'ordre du jour de la réunion

b). Identification du coordinateur du projet et de son rôle

Le Directeur Général des Services de la collectivité est le coordinateur du projet de la commune de Thorigny. La mission du coordinateur est de *« coordonner les activités des établissements, dispositifs et services petite enfance, enfance jeunesse, éducation, dans le cadre de la politique éducative globale de la collectivité, en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs »*.

Ainsi ses missions dans le cadre du PEDT seront :

- ✓ d'établir le lien entre les différents projets et acteurs du PEDT : élus municipaux, Enseignants des écoles, les agents municipaux, les associations et représentants des parents d'élèves, les familles (qui contactent directement la mairie)
- ✓ d'être une personne ressource, de rassembler et transmettre les informations utiles aux personnes concernés
- ✓ coordonner les agents municipaux d'un point de vue organisationnel
- ✓ rédiger et diffuser les comptes rendus des Comités de pilotage

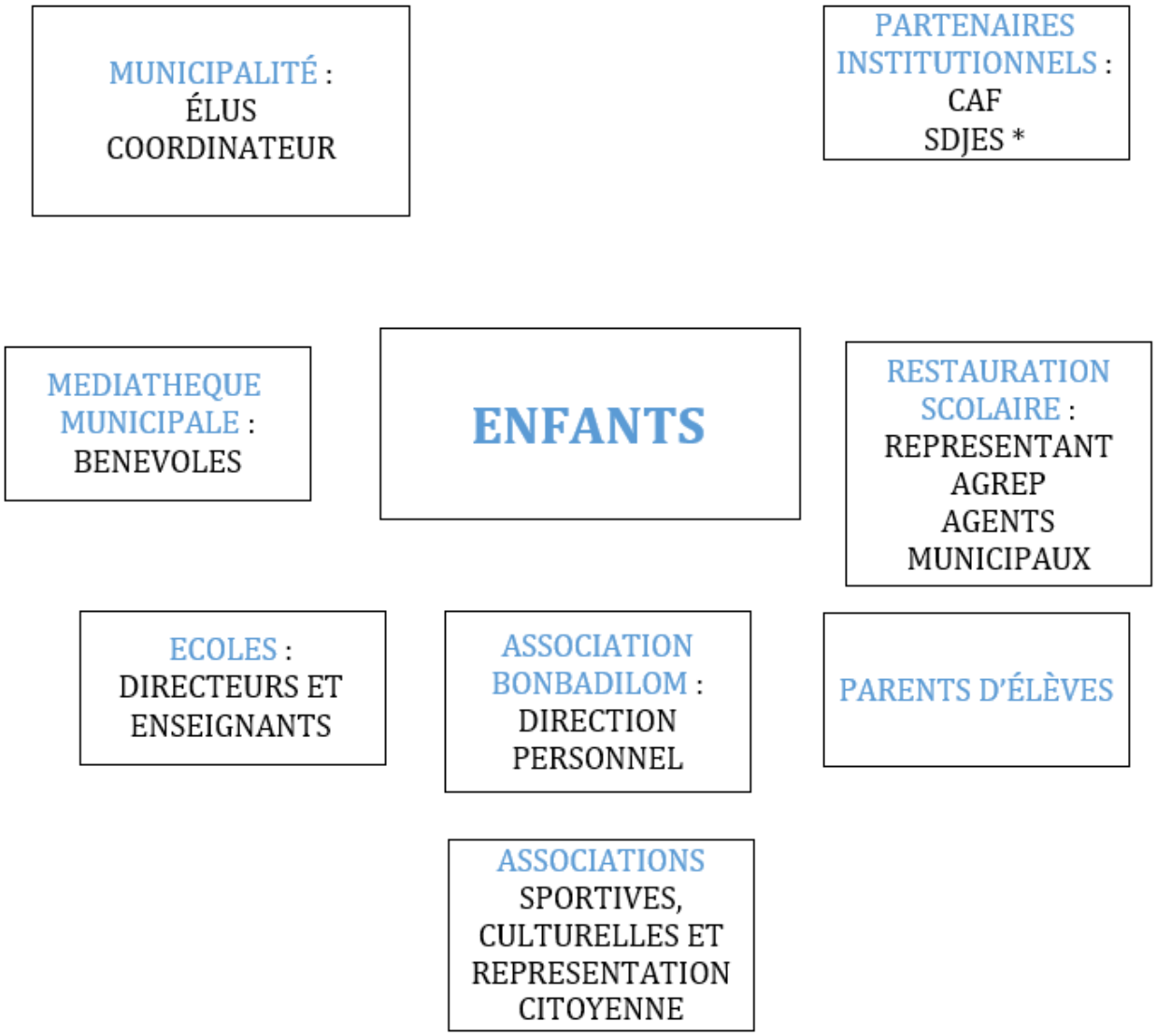

* Service Départemental de la Jeunesse , à l'engagement et au Sport.

IV. Objectifs et moyens

a) Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires

Les orientations ont permis de formuler les objectifs éducatifs du PEDT :

1- Favoriser le bien-être de l'enfant

✓ Veiller aux besoins des enfants et diversifier les offres éducatives et les services sans sur stimuler les enfants, leur laisser du temps libre, de repos, et même d'ennui.

✓ Harmoniser les règles de vie, les comportements attendus, les postures éducatives (cadre serein et sécurisant).

✓ Aménager des espaces intérieurs et extérieurs propices au jeu mais aussi à l'apaisement.

✓ Favoriser la pratique sportive et son accès.

2- Permettre à l'enfant d'acquérir les compétences visant à bien vivre ensemble ; d'avoir les comportements appropriés avec les autres, et avec son environnement.

✓ Favoriser les relations fondées sur le respect. Le respect de soi, le respect mutuel et l'acceptation des différences.

✓ Développer l'inclusion, accueillir toutes les situations de handicap et les considérer comme normales dans notre société.

✓ Permettre et organiser des activités de coopération et de solidarité.

✓ Découvrir et aborder les objectifs du développement durable et mener des actions en faveur d'une transmission aux enfants.

3- Favoriser la place de l'enfant en tant que citoyen qui se construit : développer son engagement, favoriser son expression, ses actions et permettre son ouverture au monde.

✓ Susciter et écouter les propositions des enfants,

✓ Encourager les initiatives et favoriser l'autonomie

✓ Expérimenter la démocratie (conseil municipal des enfants par exemple)

✓ Proposer des activités de découvertes artistiques, culturelles, une ouverture vers l'extérieur

✓ Valoriser les projets des enfants sur le territoire et communiquer plus largement sur les actions réalisées

Les acteurs du PEDT se sont entendus et engagés sur une pratique de concertation entre tous les

membres de la communauté éducative, une coéducation qui place l'enfant au cœur des préoccupations et qui souligne l'importance de l'implication de chacun dans la mise en œuvre des objectifs du PEDT.

b). Projet pédagogique de l'association Bonbadilom

Organisé dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'accueil collectif de mineurs est défini par un projet qui décline les finalités éducatives de l'organisateur qui est représenté par des parents bénévoles des communes de Thorigny et Fougeré, c'est (le projet Éducatif).

Les projets pédagogiques en découlant sont élaborés par l'équipe d'encadrement. Ils déclinent quant à eux, la mise en œuvre de l'accueil, définissent les objectifs généraux liés à la vie quotidienne, l'hygiène, la vie collective... Et précisent l'organisation des activités permettant d'atteindre les objectifs définis.

L'organisateur, conscient que les parents sont les premiers responsables de l'éducation des enfants, met en place son accueil collectif afin qu'ils soient des lieux d'éveil, d'échange et d'apprentissage socio-éducatifs.

L'accueil de loisirs, péri ou extrascolaire, est un moment privilégié qui permettra à l'enfant de s'assumer et de se prendre en charge progressivement. Etape importante dans la vie de l'enfant, il doit aussi lui permettre de découvrir à son rythme des activités de qualité.

	OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
1	**Promouvoir la pratique du bien vivre ensemble dans un collectif où chacun est reconnu et respecté.**	Développer l'acceptation de la différence
		Favoriser la rencontre de différentes cultures et origines socioculturelles
		Acquérir un savoir être et des comportements relationnels adaptés
2	**Favoriser le développement de**	En responsabilisant les enfants

	l'autonomie de chacun	En positionnant l'enfant en tant qu'acteur de ses loisirs et de ses choix
		En facilitant l'expression de chacun lors des temps de parole collectif
3	**Sensibiliser l'enfant au développement durable**	En respectant la nature : faune et flore
		En inculquant les enfants à trier et à recycler
		En proposant des activités d'éducation à l'environnement

c) Les objectifs généraux de l'Ecole Publique

Les objectifs de l'école Jacques Golly s'articulent en 3 axes :

- Poursuivre la mise en œuvre de la cohérence, de la continuité et de la progressivité des apprentissages
- Développer le bien-être à l'école
- Développer l'enseignement en anglais

L'école publique pourrait être moteur d'un thème qui répond aux objectifs définis dans le PEDT. Chaque acteur pourrait ainsi décliner ce thème par des actions diverses et variées en fonction des champs de compétence respectifs. Des projets communs pourront être organisés en parallèle.

A chaque réunion du Comité de pilotage de rentrée, l'école publique présentera son projet d'école qui pourrait servir de base pour définir une (ou plusieurs) thématique, ex - La langue anglaise.

Objectifs 1 : Poursuivre la mise en œuvre de la cohérence, de la continuité et de la progressivité des apprentissages

Descriptif des actions envisagées

En direction des élèves, des familles et des partenaires, de l'équipe de l'école

Cycle(s)	1) Outils
Concerné(s)	poursuivre les conseils des maîtres hebdomadaires
	lancement d'e-primo, suite à la dotation 2021 pour le label école numérique, et demande d'une formation commune à l'équipe
	cahiers de réussites cycles 1 et 2
	cahier de cycle en anglais
	construction d'une progression d'école en anglais
	harmonisation de l'évaluation (items d'évaluation, appréciations du travail quotidien...) et de la gestion de classe (messages clairs...)
	recherche d'utilisation de méthodes communes (access, MHM, MHF...)
	2) Partenaires
	rencontres pédagogiques avec Fougeré et d'autres écoles du secteur
	préparation collège: rencontres avec Fougeré
	poursuivre les échanges avec les acteurs culturels de l'agglomération (grand R, Fuzz Yon, le Concorde...)
	poursuivre des actions impliquant des parents (ateliers cuisine, journée ouverte autour d'un thème commun, sorties vélo, rencontres réseau...)

Améliorations attendues et critères pour les mesurer

Combien d'outils communs et comment sont-ils utilisés ? Combien de conseils des maitres ? Combien de rencontres avec d'autres écoles ? De sorties culturelles ?

Usage e-primo installé pour toutes les familles

Utilisation de la messagerie avec les familles

Déclinaison **éventuelle** de cette action mise en œuvre dans le cadre des **APC**

Croisement des regards sur les élèves (APC réalisées avec des enseignants différents)

Objectifs 2 : Développer le bien-être à l'école	
Descriptif des actions envisagées En direction des élèves, des familles et des partenaires, de l'équipe de l'école	
Cycle(s) Concerné(s)	1) Concentration programme ATOLE (sollicitation du binôme climat scolaire) travail sur l'importance du sommeil, de la nutrition et du temps passé devant les écrans. sollicitation des familles. Conférence proposée aux parents ? (voir MAE, MAIF...) exercices de respiration/sophrologie 2) Estime de soi marché de connaissances projet théâtre - printemps théâtral valoriser le statut de l'erreur ("merci à mon erreur") 3) Vivre ensemble espaces de parole, travail sur les émotions, ateliers philo, faire vivre le banc de l'amitié conseils de classes (C2/C3) pour aborder le ressenti de chacun jeux de coopération chorale 4) Prendre soin des autres formation aux gestes de premiers secours (adultes et enfants) sensibilisation au handicap, par exemple via le handisport ou des rencontres avec des associations instituer une analyse de situation régulière (pour les enseignants, via le conseil des maîtres)
Améliorations attendues et critères pour les mesurer	
Quelle implication de l'équipe dans le projet théâtral ? Quel temps et quel investissement dans les jeux de coopération ? Réalisation de la conférence et quelle participation ? Quelles évolutions dans les débats des élèves (visée philosophique, argumentation, écoute, échange d'idées...) ? Quel ressenti de tous les adultes sur l'ambiance générale dans l'école ?	

Objectifs 3 : Développer l'enseignement en anglais	
Descriptif des actions envisagées En direction des élèves, des familles et des partenaires, de l'équipe de l'école	
Cycle(s) Concerné(s)	- Formation des enseignants: participation aux animations pédagogiques en anglais, projet ERASMUS + - Participation au dispositif EMILE: EPS, calcul, jeux de société en anglais - Mise en oeuvre d'activités de "recentration" - Echanges en visio avec une école partenaire: Aubigny? Fougeré? à l'étranger? - Construction d'une progression d'école incluant les thématiques et les principales structures grammaticales, phonétiques et lexicales à travailler - Mise en place d'un cahier d'anglais qui suit l'élève au sein du cycle - Inclure l'anglais dans la journée ouverte aux parents
Améliorations attendues et critères pour les mesurer	
- Programmation d'école (quelle utilisation ? comment les enseignants se sont-ils appropriés l'outil ?) - Mise en place du cahier d'anglais (comment les élèves se sont-ils appropriés l'outil ?) - Augmentation progressive du temps d'enseignement en anglais (quantité et qualité des échanges) - Nombre d'enseignants participant aux formations	
Déclinaison **éventuelle** de cette action mise en œuvre dans le cadre des **APC**	
Résolution des jeux type « casse-tête » ou « escape game »…	

d) Les objectifs généraux de l'Ecole Privée

1 - Accueil et la convivialité

« Nous souhaitons faire de notre RPI, un lieu d'échange, de partage, de rencontres et de discussions. C'est ici que certaines relations entre familles se créent, l'école est un lieu d'attache pour les parents dans nos deux communes. Nous cherchons à multiplier les occasions de rencontres entre les familles, les enseignants, le personnel. Nous souhaitons favoriser le lien Ecole-Famille –Paroisse. Chacun s'implique en fonction de ses dispositions, ses moyens afin de rendre tous ces moments possibles et maintenir le climat convivial de l'école. »

2 - Epanouissement personnel

« L'école souhaite que les élèves apprennent à être acteur en proposant tout d'abord à l'enfant un cadre, un environnement adapté à l'enfant affectivement, physiquement et moralement. Nous

cherchons également à ce qu'ils s'épanouissent personnellement en stimulant le désir de découvrir et d'apprendre, en favorisant leur expression et en développant ses talents. Nous souhaitons enfin qu'ils s'éveillent à de nouvelles techniques artistiques et sportives tout en développant chez eux la coopération, l'entraide, la solidarité, le partage, la vie en collectivité.»

3- L'ouverture

« L'école souhaite offrir une ouverture d'esprit aux enfants en leur donnant l'occasion de vivre des rencontres et des découvertes variées. Nous avons également la volonté de favoriser les échanges avec les communes, les écoles alentours, les intervenants et les associations. En lien avec la pastorale, l'école propose de l'éveil à la foi, de la catéchèse et de la culture chrétienne. L'école est ouverte à toutes les familles qui souhaitent partager ce projet. »

Avec cette présentation des objectifs des deux écoles ainsi que l'ALSH, nous pouvons vérifier que les objectifs globaux proposés aux différents partenaires sont réalisables car ils restent concordants avec les leurs. Le bien-être, le civisme, le vivre ensemble sont par exemple des points communs qui pourront être partagés avec les autres intervenants auprès des enfants sur notre territoire.

e) Les actions complémentaires de la Commune

En parallèle, la commune mènera des actions ayant les mêmes objectifs que ce PEDT et en partenariat avec plusieurs acteurs de la commune.

- Le Conseil Municipal des Enfants

Il est composé de 4 jeunes élus des classes de CM1 des deux écoles. Ils sont élus pour 2 ans, et élaborent avec des élus municipaux les projets de leurs mandats qui leur tiennent à cœur.

Les jeunes élus se réunissent 1 fois par mois. Quelquefois, des rencontres ont lieu le mercredi après-midi ou à d'autres moments pour les actions et les cérémonies officielles.

Leur investissement et motivation sont importants et sont à l'origine de projets lié au respect de l'environnement tel que l'opération « Nettoyons la Nature » ou encore le programme d'achat de mobiliers urbains (tables de ping-pong, portes vélo, tables de pique-nique, etc.)

- Passeport du Civisme

La Commune s'est engagée via l'association du passeport du Civisme dans la conception un guide ludique et pédagogique. Ce « Passeport » propose aux élèves de CM2 de réaliser un parcours civique ponctué d'actions individuelles et collectives. Tout au long de leur parcours, les jeunes sont accompagnés d'ambassadeurs du civisme, force-vive locales, qui valident chaque action. En fin d'année un diplôme ou une médaille viennent récompenser la réalisation de leur parcours.

V) Organisation du périscolaire

a) Tarification

TARIFS : Septembre 2022 à Août 2023

Adhérents de l'association BONBADILOM FOUGERE - THORIGNY

Régime CAF ou MSA	QF 0-500	QF 501-700	QF 701-900	QF 901-1200	QF + 1201
Tarif Accueil de loisirs : Journée avec repas	6,21 €	8,62 €	10,77 €	12,26 €	14,91 €
Tarif Accueil matin ou après midi avec repas = 5h	3,88 €	5,39 €	6,73 €	7,66 €	9,32 €
Tarif 1/4 H Accueil de loisirs	0,194 €	0,269 €	0,337 €	0,383 €	0,466 €
Tarif par heure Accueil de loisirs	0,777 €	1,078 €	1,346 €	1,532 €	1,863 €
Tarif 1/4 H Périscolaire	0,538 €	0,548 €	0,559 €	0,570 €	0,580 €
Tarif par heure Périscolaire	2,15 €	2,19 €	2,23 €	2,28 €	2,32 €

La 1ère demie-heure du périscolaire soir est incompressible donc facturée

Accueil de loisirs matin et soir (mercredi et vacances scolaires) de 7h30 à 9h et de 17h à 19h

Périscolaire lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 9h pour Fougeré et de 16h30 à 19h
7h30 à 8h45 pour Thorigny et de 16h30 à 19h

PETIT DEJEUNER	à la demande	0,80 €
GOÛTER (L-M-J-V)	obligatoire	0,80 €
TARIF HORS COMMUNES 1/2 JOURNÉE	EN PLUS	2,50 €
TARIF HORS COMMUNES JOURNÉE	EN PLUS	5€

Pour information, la journée en accueil de loisirs comprend un repas d'une valeur pour l'année scolaire 2022-2023 de 3€ et un goûter à 0,58€.

b) Modalité d'inscription

En aout de chaque année, l'association Bonbadilom tient une permanence à Thorigny (et à Fougeré) pour remplir un dossier administratif concernant les enfants susceptibles d'utiliser le service pour la rentrée scolaire suivante. Il est vivement conseillé aux parents de créer un dossier d'inscription au périscolaire même s'il n'est pas prévu que l'enfant y aille. En cas de problème urgent ou imprévu, l'accueil de loisirs pourra ainsi prendre en charge l'enfant de manière réglementaire.

1- Délai d'inscription

Les familles ont jusqu'au **vendredi avant 15h00,** pour communiquer les besoins de prise en charge de leur(s) enfant(s) pour la semaine suivante. Les inscriptions peuvent se réaliser sous forme de coupon-réponse disponible à l'accueil périscolaire, ou soit par mail à l'adresse suivante : inscriptions@bonbadilom.fr. Aucune inscription sera prise en compte par téléphone.

2- Formules des mercredis

- ✓ Inscription à la journée 9h00-17h00, (plus accueil matin et/ ou soir si nécessité)
- ✓ Inscription à la demi-journée matin 9h00-14h00 ; Après-midi 12h00-17h00 (plus accueil matin ou soir si nécessité)

3 - En cas d'urgence

Les familles ayant besoin des services du périscolaire, et n'ayant pas fait d'inscription au préalable dans le délai mentionné ci-dessus, pourront être accepté à condition :

1 > Avoir un taux d'encadrement qui respect la réglementation prévue pour un Accueil de Loisirs pour Mineurs (ACM)
2 > Avoir le dossier d'inscription complet et à jour de la famille

Dans une situation d'urgence, il est **obligatoire** que la famille alerte la direction de l'accueil du périscolaire. Ce dernier pourra informer les familles de la possibilité de prendre en charge l'enfant.

c) Les activités proposées au périscolaire

Les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés qui proposent des activités adaptées en fonction de l'âge et du besoin de chaque enfant.

Les activités découlent d'un thème qui est défini lors des réunions d'équipe hebdomadaire. Des activités diverses et variées enrichissent le programme telles que des activités manuelles (modelage, coloriage, découpage, collage …), sportives (Grand jeu, jeux d'équilibre et d'habileté …), ludiques (jeux de société, chasse au trésor), artistiques (jeux de rôle, danse …) ou encore culturelles (à la médiathèque par exemple).

L'ensemble de ses activités peuvent-être réalisée de façon individuelle ou collective, en fonction du but recherché par l'animateur et du souhait de l'enfant.

Le choix de l'enfant de ne rien faire est aussi un droit respecté par l'équipe d'animateurs.

Pour que les activités est un enjeu pédagogique pour l'enfant, l'animateur se doit de remplir une fiche d'activité, dans laquelle il expliquera :

1 Le déroulement de son activité,
2 Le but recherché,
3 Le matériel nécessaire pour rendre l'activité réalisable

Il est impératif de réaliser l'évaluation avec les enfants à la fin de l'activité ou de la journée afin de pouvoir s'améliorer et de mieux répondre aux besoins des enfants à l'avenir.

☞ Une attention toute particulière est portée à l'accès de ces activités aux enfants porteurs de handicap.

d) modalité de transfert de responsabilité

1- Transfert de responsabilité entre les acteurs

Le transfert de responsabilité pour l'école publique est le suivant :

8h35	8h45	12h15	12h25	13h50	14h00	16h30	16h40	x
Début du transfert des enfants de Bonbadilom à l'école	Responsabilité de l'école	Début du transfert des enfants à la commune	responsabilité Communale/ Agrep	Début du transfert des enfants à l'école - responsabilité Communale/ Agrep	Responsabilité de l'école	Début du transfert des enfants à Bonbadilom	Responsabilité Bonbadilom (si enfant inscrit si non le directeur contacte la mairie)	Fin de prise en charge, transfert aux familles en fonction de l'inscription

Le transfert de responsabilité pour l'école privée est le suivant :

8h35	8h45	12h00	12h10	13h35	13h45	16h45	16h50	x
Début du transfert des enfants de Bonbadilom à l'école	Responsabilité de l'école	Début du transfert des enfants à la commune	responsabilité Communale/ Agrep	Début du transfert des enfants à l'école responsabilité Communale/ Agrep	Responsabilité de l'école	Début du transfert des enfants à Bonbadilom	Responsabilité Bonbadilom (si enfant inscrit si non le directeur contacte la mairie)	Fin de prise en charge, transfert aux familles en fonction de l'inscription

Activités pédagogiques complémentaires (APC) :

Pour les deux écoles, il peut arriver que les enseignants récupèrent un ou plusieurs élèves pour du soutien scolaire/ pédagogique (APC) durant le temps méridien : dans ce cas, la responsabilité est transférée au moment de la prise en charge par les enseignants.

VI). Modalités de suivi et d'évaluation du PEDT

a). Les objectifs de l'évaluation

L'évaluation du PEDT constitue un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT permet, outre la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs :

- de constituer un outil de communication et de partage pour l'ensemble des acteurs éducatifs et

partenaires du projet.

- Apprécier l'impact de la mise en œuvre du PEDT sur la réussite éducative des enfant (bien-être des enfants, qualité du développement personnel des enfants, meilleure implication dans les apprentissages, évolution du dynamisme de l'école, développement des capacités des élèves à travailler avec d'autres, évolution dans les comportements sociaux et civiques des enfants.)

Cette évaluation doit permettre une analyse critique du projet éducatif mis en œuvre : il s'agit ainsi de déterminer les points forts et les points faibles liés à la déclinaison opérationnelle du projet, d'identifier les différents facteurs explicatifs du constat ainsi établi et de procéder au besoin aux ajustements qui s'imposent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT.

La recherche de piste d'amélioration du projet constitue l'enjeu principal de l'évaluation menée.

b) L'évaluation du projet

La démarche d'évaluation consiste à mesurer et à analyser les différents objectifs partagés fixés dans le cadre du PEDT et ainsi déterminer si ces objectifs ont été atteint totalement, ou en partie ou pas du tout.

Les outils d'évaluation
- Cahiers de liaisons sur les différents temps de journée des enfants (outils à développer ?)
- Journal des évènements signalés par les familles (appels à la mairie)
- Grille d'évaluation auprès des familles (annexe 3)
- Grilles d'évaluation par chaque acteur pendant le comité de pilotage et mise en commun

c) Calendrier PEDT 2022/2025

Phases	Dates	Observations
Présentation du projet à la commission Affaires scolaires et extra-scolaires	05/2022	Proposition de la 1ère version du PEDT
Comité de pilotage	06/2022	Bilan du 1er PEDT, concertation sur de nouveaux objectifs pour le PEDT 2022-2025
Validation en Conseil Municipal	09/2022	Prendre en compte des retours et observations du comité
Réunion de Comité de Pilotage : Bilans de la période précédente, évaluation et projets à venir	06/2023 06/2024	
Réunion du Comité de Pilotage : Mise en œuvre des projets définis à la réunion précédente.	10/2022 10/2023 10/2024	Présentation du document finalisé et concertation sur les activités à mener pour l'année scolaire qui s'entame
Dernier Bilan de la période précédente et Évaluation Globale du PEDT	06/2025	-

Annexe 1 – Grille d'évaluation

Objectifs éducatifs partagés	Objectifs opérationnels	Constats/ évaluation faiblesses	Constats/ évaluation Atouts	Axes d'amélioration
Favoriser le bien-être de l'enfant	✓ Veiller aux besoins des enfants et diversifier les offres ✓ Harmoniser les règles de vie, les comportements attendus, les postures éducatives ✓ Aménager des espaces intérieurs et extérieurs propices au jeu mais aussi à l'apaisement. ✓ Favoriser la pratique sportive et son accès.			
Permettre à l'enfant d'acquérir les compétences visant à bien vivre ensemble ; d'avoir les comportements appropriés avec les autres, et avec son environnement.	✓ Favoriser les relations fondées sur le respect. Le respect de soi, le respect mutuel et l'acceptation des différences. ✓Développer l'inclusion, accueillir toutes les situations de handicap et les considérer comme normales dans notre société. ✓ Permettre et organiser des activités de coopération et de solidarité. ✓ Découvrir et aborder les objectifs du développement durable et mener des			

	actions en faveur d'une transmission aux enfants.			
Favoriser la place de l'enfant en tant que citoyen qui se construit : développer son engagement, favoriser son expression, ses actions et permettre son ouverture au monde.	✓ Susciter et écouter les propositions des enfants, ✓ Encourager les initiatives et favoriser l'autonomie ✓ Expérimenter la démocratie (conseil municipal des enfants par exemple) ✓ Proposer des activités de découvertes artistiques, culturelles, une ouverture vers l'extérieur ✓ Valoriser les projets des enfants sur le territoire et communiquer plus largement sur les actions réalisées			

Annexe 2 - Aide à l'évaluation

Objectif 1 : Favoriser le bien-être de l'enfant en satisfaisant ses besoins d'activités, de mouvement, de jeu tout en apportant le calme et l'apaisement sur les temps scolaires, périscolaires et de loisirs.

Proposition d'indicateurs d'évaluation :
- Nombre de participation des agents et animateurs aux formations proposées
- Nombre d'outils pédagogique développés
- Taux d'encadrement et positionnement des adultes
- Variété et qualité des activités proposées
- Nombre de concertation avec les partenaires et acteurs des projets
- Conditions matérielles, achats
- Nombre de retours des enfants, des familles sur les activités et temps de pause.
- Participation et présences des enfants
- Qualité des relations avec les encadrants (baisse de conflits, sérénité observée…)

Objectif 2 : Permettre à l'enfant d'acquérir les compétences visant à bien vivre ensemble ; d'avoir les comportements appropriés avec les autres, et avec son environnement.

Proposition d'indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'activités de coopération, de projets collectifs
- Outils développés (gestion de conflits, message clair,)
- Charte et règles de vie construites avec les enfants
- Entraide observée entre les enfants, les adultes.

Objectif 3 : Favoriser la place de l'enfant en tant que citoyen qui se construit : développer son engagement, favoriser son expression, ses actions et permettre son ouverture au monde.

Proposition d'indicateurs d'évaluation :
- Nombre d'activités proposées par les enfants, et réalisées.
- Nombre de projets liés à la citoyenneté.
- Activités d'expression mise en place ou développées
- Nombre de bilans ou de discussions organisés avec les enfants
- Projets du Conseil Municipal des Enfants

Annexe 3 – Proposition de Grille d'évaluation destinée aux familles

Objectifs éducatifs partages	Objectifs opérationnels	Avez-vous des retours de vos enfants ?	Avez-vous des remarques ?	Avez-vous envie de participer à ce projet et comment ?
1 - Favoriser le bien-être de l'enfant	✓ Veiller aux besoins des enfants et diversifier les offres éducatives et les services sans sur stimuler les enfants, leur laisser du temps libre, de repos, et même d'ennui, sur tous les temps périscolaire. ✓ Harmoniser les règles de vie, les comportements attendus, les postures éducatives (cadre serein et sécurisant). ✓ Aménager des espaces intérieurs et extérieurs propices au jeu mais aussi à l'apaisement. ✓ Favoriser la pratique sportive et son accès			
2 - Permettre à l'enfant d'acquérir les compétences visant à bien vivre ensemble ; d'avoir les comportements appropriés avec les autres, et avec son environnement.	✓ Favoriser les relations fondées sur le respect. Le respect de soi, le respect mutuel et l'acceptation des différences, ✓ Développer l'inclusion, accueillir toutes les situations de handicap et les considérer comme normales dans notre société ✓ Permettre et organiser des activités de coopération, de solidarité ✓ Aborder avec les équipes encadrantes les compétences psychosociales utiles aux enfants. ✓ Découvrir et aborder les objectifs du développement durable et mener des actions en faveur d'une transmission aux enfants			

3- Favoriser la place de l'enfant en tant que citoyen qui se construit : développer son engagement, favoriser son expression, ses actions et permettre son ouverture au monde.	✓ Susciter et écouter les propositions des enfants, ✓ Encourager les initiatives et favoriser l'autonomie ✓ Expérimenter la démocratie (conseil municipal des enfants) ✓ Proposer des activités de découvertes artistiques, culturelles, une ouverture vers l'extérieur ✓ Valoriser les projets des enfants sur le territoire et communiquer plus largement sur les actions réalisées			